

# ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'assurance, **GAN ASSURANCES IARD**, dont le Siège Social est situé au 4-8 Cours Michelet - Immeuble Michelet — 92082 Paris – La Défense, atteste que :

Nom ou Raison Sociale : Mle FOX MARIE

Adresse ou Siège Social : 88 AV DE PRECY  
60270 GOUVIEUX

est titulaire d'un contrat d'assurance n° 141658178, à effet du 11/12/2014, par l'intermédiaire de l'Agence MOUTIERS TARENTEISE Mr GINEYS Christophe, garantissant sa Responsabilité Civile Exploitation dans le cadre de ses activités qui consistent en :

- Promenades en traineau (4 places)

## MONTANT DES GARANTIES ET FRANCHISES

RISQUES ASSURES	MONTANT DES GARANTIES ACCORDEES PAR SINISTRE	FRANCHISES
<b>RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs</li> </ul> <p style="text-align: center;">dont</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faute inexcusable de l'Assuré (Article 3 § 02 des Conventions Spéciales et Article 4 § b) des Conditions Générales)</li> <li>• Dommages matériels et immatériels <sup>(1)</sup></li> <li>• Intoxications alimentaires (cantines de l'Entreprise) et } } } • Maladies professionnelles non classées } }</li> <li>• Vol commis par préposés</li> </ul>	<p><b>8.000.000 EUR</b> par sinistre, tous dommages confondus, sous réserve des limitations prévues ci-après suivant la nature des dommages</p> <p><b>1.500.000 EUR</b> par année d'assurance</p> <p><b>460.000 EUR</b> y compris ceux d'incendie, d'explosion ou causés par les eaux hors locaux</p> <p><b>385.000 EUR</b> par année d'assurance</p> <p><b>7.700 EUR</b></p>	<p><b>152 EUR</b></p> <p><b>152 EUR</b></p>

## DISPOSITIONS SPECIFIQUES

**OUTRE LES EXCLUSIONS PREVUES PAR AILLEURS, SONT EXCLUES DU PRESENT CONTRAT LES CONSEQUENCES PECUNIAIRES DE LA RESPONSABILITE CIVILE POUVANT INCOMBER A L'ASSURE DU FAIT DE L'ORGANISATION DE COMPETITIONS, DEMONSTRATIONS, ET AUTRES MANIFESTATIONS SOUMISES A AUTORISATION PREFECTORALE.**

**La présente attestation, valable pour la période du 01/12/2016 au 30/11/2017 ne constitue qu'une présomption de garantie. Elle ne peut engager la Compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.**

Fait à Marseille, le 31/03/2017

Pour la Compagnie



Christophe GINEYS  
AGENT GENERAL GAN  
44 Av de Salines Royales  
77000 Meaux  
Tél 04 78 24 91 35  
Fax 04 78 24 91 10  
E-mail mouliers@gan.fr